

1. Épreuves de recherche au sang

1.1. Épreuve de recherche au sang sur piste artificielle, sigle SCHWHK

1.1.1. Généralité

Épreuve destinée à mettre en évidence l'aptitude des chiens de chasse à retrouver le grand gibier blessé faisant du sang ou non et cela plusieurs heures après la blessure ; aptitude éminemment utile à tout chasseur de grand gibier.

1.1.2. Conditions d'admission

Ne sont admis aux épreuves que les teckels âgés de 12 mois révolus. Il ne peut être jugé plus de huit chiens par groupe au cours d'une journée de concours.

1.1.3. Préparation d'une épreuve de recherche au sang sur grand gibier blessé sur trace artificielle.

1.1.3.1. Territoire

Le territoire choisi devra être une futaie ou un taillis clair d'une superficie suffisante (au moins 50 ha pour 1 piste) pour que toutes les pistes puissent être tracées en respectant les longueurs imposées par le règlement et surtout un intervalle qui ne sera jamais inférieur à 300 mètres entre chaque piste compte tenu des différents crochets. Le territoire choisi devra comporter une densité suffisante de grands gibiers afin que les déplacements des animaux coupent les pistes tracées. Cette dernière condition est indispensable.

Les chemins forestiers fréquentés par des promeneurs et les routes passagères devront être évitées.

Il est souhaitable que les pistes traversent des terrains variés pour que l'épreuve se rapproche le plus possible d'une recherche naturelle.

1.1.3.2. Sang

Le sang doit être recueilli sur des ongulés fraîchement tués et récupéré dans l'abdomen lors du vidage de l'animal et en sectionnant les gros vaisseaux, notamment les fémorales de l'intérieur dès le vidage terminé. Le sang peut être conservé au congélateur dans les 12 heures suivant la mort de l'animal et revenu à température ambiante au moment d'être posé.

1.1.3.3. Le gibier en fin de piste

C'est obligatoirement un ongulé : cerf de virginie, orignal ou gibier d'élevage (cerf rouge, wapiti, sanglier).

Cependant pour faciliter l'organisation de l'épreuve, et notamment pendant la période de fermeture de la chasse, l'ongulé peut être remplacé par une peau, une tête, une patte fraîche ou décongelée. En cas de congélation, elle doit être revenue à la température ambiante au moment de son utilisation.

Le gibier ou la peau déposé en fin de piste devra correspondre à la même espèce que le sang utilisé pour la pose de la piste.

1.1.3.4. Le tracé des pistes.

Plan d'ensemble

Il convient, avant de passer au balisage proprement dit, de faire un plan d'ensemble et une reconnaissance soigneuse des lieux.

Le point de départ des différentes pistes devra être étudié avec soin, pour que, quel que soit le tracé et l'importance des crochets, l'écart minimum de 300 mètres entre deux pistes soit strictement respecté.

Les points importants sont les suivants :

- a)- Départs : ils doivent être choisis dans un lieu de tir vraisemblable : bord d'un layon, prairie en lisière par exemple.
- b)- Ecartement des pistes : toujours supérieur à 300 mètres.
- c)- Utilisation du terrain : éviter que la piste traverse des routes ou chemins trop fréquentés. Choisir le parcours sous-futaie ou dans un perchis clair pour que le travail du chien puisse être bien observé par le jury. Néanmoins, ainsi que le ferait un animal blessé, le parcours peut traverser des passages plus fourrés, longer puis traverser un ruisseau peu large et profond.
- d)- L'arrivée : elle doit être choisie à proximité d'un layon qui permettra le retour sans couper les pistes et qui pourra être utilisé pour déplacer la peau ou la pièce de gibier. Cependant, cette pièce sera déposée suffisamment en profondeur dans l'enceinte pour que la proximité du layon ne soit pas une indication pour le conducteur.

1.1.3.5. Balisage des pistes

Il faut être à trois dont une personne connaissant bien le terrain. Il est fortement conseillé de reconnaître le terrain avant le balisage des pistes. Aucune des personnes présentes n'est autorisée à présenter un chien à l'épreuve.

Le balisage proprement dit :

D'une manière générale, il est conseillé de l'effectuer en même temps que la pose du sang ; cependant, à condition d'avoir parfaitement reconnu le terrain et fixé les points de départ et d'arrivée.

a)- Matériel :

On utilise des marques en carton de couleurs différentes : rouge, vert, jaune ..., une même couleur pour une même piste. Ces marques seront discrètes, une des extrémités sera taillée en pointe. Cette pointe sera dirigée vers le bas tant que la piste est droite. Lorsque la piste fait un crochet, on utilise deux marques réunies par la base : une dirigée vers le bas, et l'autre dirigée dans le sens du crochet.

Ces marques sont fixées aux arbres avec des punaises ou des agrafes.

b) Départ :

Le départ sera marqué avec une étiquette de la même couleur portant la mention Départ de la piste n°...., pose du sang à heures, date.

c) Tracé

Le tracé peut être effectué en même temps que la pose du sang.

La personne connaissant bien le terrain marche en tête pour indiquer le tracé. La seconde, balise, c'est-à-dire pose une marque bien visible sur la face de l'arbre opposée à celle visible lorsque l'on se déplace dans le sens du départ vers l'arrivée. Cette marque n'est donc pas visible lorsque l'on se déplace dans le sens départ vers arrivée. La troisième personne reste à la dernière balise posée de façon que traceur et marqueur puissent contrôler leur travail d'un seul coup d'œil.

d) Arrivée :

L'arrivée est marquée d'une étiquette toujours de la même couleur que les balises, mentionnant : «Arrivée de la piste n°...».

1.1.3.6. Pose du sang

La méthode de pose du sang sera obligatoirement la même pour la totalité des pistes de l'épreuve.

Deux méthodes :

a)- Pose à l'éponge : On utilise une petite éponge en mousse de plastique de 4 cm x 4 cm fixée au bout d'une baguette d'environ 1 m de long et un récipient ouvert (petit seau...) contenant le quart de litre de sang à poser. On trempe l'éponge dans le sang, on essore en pressant sur la paroi interne du seau. A chaque pas on appuie légèrement l'éponge sur le sol. On trempe l'éponge dans le bidon tous les dix pas environ.

b)- Pose au bouchon verseur : On utilise une bouteille de matière plastique translucide permettant de vérifier la quantité de sang restante et munie d'un bouchon verseur ; la bouteille étant remplie au départ des 250 cc de sang mentionné par le règlement.

On asperge régulièrement le sol en pressant sur la bouteille.

Quelle que soit la méthode employée, il faut que la pose du sang soit autant que possible régulière.

1) Départ :

Au départ, on déposera une petite quantité de sang et une pincée de poils de l'animal de chasse. Ces indices seront soigneusement recouverts de quelques rameaux d'arbre ou de fougère comme il est d'usage de le faire pour une recherche réelle.

On laissera trois balises visibles par le concurrent sur environ une trentaine de mètres pour indiquer la direction de fuite de l'animal.

2) Pose du sang :

Le traceur ira de balise en balise, le poseur de sang le suivra en posant le sang selon la méthode choisie. Il pourra ainsi concentrer toute son attention dans une pose régulière du sang. Entre les crochets, des reposées seront simulées en grattant légèrement le terrain et en y déposant un peu plus de sang et quelques poils.

3) Fin de piste :

Les poseurs laisseront subsister l'étiquette de fin de piste qui ne sera retirée que le lendemain lorsque l'animal ou la peau sera posé en fin de piste.

4) Le retour s'effectuera avec un large détour en évitant de couper les pistes tracées ou à tracer. Les bidons de sang étant soigneusement fermés dès la fin de la piste pour éviter de répandre du sang accidentellement. L'existence d'un layon ou d'une allée à proximité des fins de pistes permet de prévoir un retour en véhicule apprécié des traceurs et plus tard, au moment de l'épreuve, par les juges.

1.1.4. Manœuvre à prévoir pendant le déroulement de l'épreuve

1.1.4.1 Signaux et déplacements

Il est bon de prévoir un code de signaux et déplacements donnés à la pibole ou mieux à la trompe de chasse pour les deux éventualités de la recherche.

a)- Le conducteur et le chien sont éliminés avant d'être parvenus à la fin de la piste. Au signal prévu, l'aide chargé de transporter le gibier (ou la peau) d'une piste à l'autre, portera immédiatement le leurre à la fin de la piste suivante avec les précautions requises (sans couper la piste),

b)- L'animal est retrouvé : le signal prévient le concurrent suivant de se préparer.

1.1.4.2. Retour

Un itinéraire de retour des juges et du concurrent sans recoupement des pistes doit être prévu. S'il peut être fait avec un véhicule, c'est une économie de temps et d'efforts appréciables.

1.1.5. Règlement de l'épreuve

1.1.5.1. Longueur de la piste

La piste artificielle, piste de sang, sur laquelle travaillera le chien, devra avoir une longueur comprise entre 1 000 m et 1 200 m et être posée en forêt (voir 1.1.3.1.). Cette piste doit déboucher sur une pièce de grand gibier ou une peau (voir 1.1.3.3.)

1.1.5.2. Crochets et reposées

De manière à évoquer le mieux possible la réalité de la chasse, chaque piste comportera 3 crochets à angle droit situés au bout de 200, 400 et 800 mètres environ. Le parcours de la piste sera, dans l'ensemble, légèrement sinueux et comportera 2 reposées, situées chacune entre les crochets ; on les suggérera en piétinant le sol et en y ajoutant du sang de manière un peu plus abondante ainsi que quelques touffes de poils.

1.1.5.3. Intervalles entre les différentes pistes

Les différentes pistes devront être éloignées les unes des autres et sur toute leur longueur d'au moins 300 mètres. Elles traverseront toutes, si possible, le même genre de territoire.(voir 1.1.3.1.).

1.1.5.4. Piste de réserve

Pour chaque épreuve, il y a lieu de prévoir une piste de réserve.

1.1.5.5. Temps de neige

La pose des pistes ne devra en aucun cas être effectuée par temps de neige ou sur des plaques de neige.

C'est pourquoi, on évitera, selon les régions, d'organiser les épreuves durant la période hivernale (s'étendant du 15 novembre au 15 mars environ).

1.1.5.6. Sang

La quantité de sang utilisée pour la pose d'une piste ne devra pas dépasser un quart de litre pour une distance de 1 000 mètres. Pour une même épreuve il est indispensable d'utiliser le sang de la même espèce animale pour toutes les pistes. D'ailleurs, la nature du sang employé devra être annoncée sur la feuille d'engagement (voir 1.1.3.2.)

1.1.5.7. Age des pistes

Les pistes devront être posées la veille, c'est-à-dire avoir passé une nuit au moment de l'épreuve. Mais on s'efforcera toujours d'obtenir un temps de pose d'au moins 20 heures.

1.1.5.8. Pistes de plus de 40 heures d'âge

Si les concurrents en font la demande au moment de l'inscription, l'organisateur a la possibilité d'étendre l'épreuve de telle façon que dans un jury les chiens soient confrontés à des pistes ayant deux nuits d'âge, c'est-à-dire environ 40 heures. Mais ne seront admis à une telle épreuve que les chiens ayant déjà réussi, au moment de l'engagement, une épreuve sur piste d'une nuit d'âge de plus de 20 heures.

1.1.5.9. Méthode de pose de sang

La pose des pistes proprement dite peut être effectuée aussi bien à l'éponge qu'au bouchon-verseur. (voir 1.1.3.6.)

Mais, de même qu'on utilise pour une même épreuve le sang de la même espèce animale, on n'emploiera lors de cette épreuve qu'une seule et même méthode de pose de sang : soit le tamponnage (éponge), soit la projection (bouchon-verseur).

1.1.5.10. Balisage des pistes

En même temps que la pose du sang, on effectuera le balisage de la piste celui-ci ne devra être reconnaissable que par les juges. C'est pourquoi, le guide du terrain, personne familiarisée avec le territoire, se mettra d'accord avec un juge participant, dans la mesure du possible, en tant que responsable, à la pose des pistes, sur les divers points de repères indiquant la direction à suivre. (voir 1.1.3.5.).

1.1.6. Hurleurs à la mort, indicateurs de la mort

Les concurrents, qui le désirent, pourront aussi, après l'avoir précisé lors de l'inscription à l'épreuve, présenter leur chien comme «hurleur à la mort» ou «indicateur de la mort».

Dans ce cas, la piste devra, le matin de l'épreuve, après le tirage au sort, être prolongée de 250 mètres. Ainsi, le chien pourra être lâché près d'une reposée, après 1 000 mètres de travail au trait. La quantité de sang employée sera de l'ordre de 1/10^e de litre pour les 250 mètres supplémentaires.

1.1.7. Ordre et discipline de la journée

Le matin de l'épreuve, après l'appel des concurrents, on déterminera par tirage au sort la piste attribuée à chaque chien.

Durant la journée, les chiens attendant leur tour seront continuellement tenus en laisse.

De manière générale, conducteurs de chiens et spectateurs sont tenus de respecter scrupuleusement les directives de l'organisateur et des juges. Le non-respect d'une de ces directives entraînera immédiatement l'exclusion et le renvoi du lieu de l'épreuve.

Le responsable du transport du gibier ou de la peau et le sonneur de chasse qui l'accompagne veilleront, après avoir déposé le leurre en bout de piste, à s'éloigner d'au moins 50 mètres pour se mettre à couvert sous le vent, de façon à ne pas se faire repérer ni par l'oeil du conducteur, ni par le nez du chien.

1.1.8. Modalités de travail du chien

1.1.8.1. La manière de conduire

Le chien devra être conduit au «trait» mesurant au minimum 6 mètres de long, déroulé dans sa totalité et fixé à la «botte» (collier pour chien de sang). Le conducteur devra arriver à la pièce de gibier ou à la peau avec son chien sans aucune aide extérieure. Les juges pourront le rendre attentif au fait que son chien a quitté la piste mais ceci seulement lorsque le chien se trompera ou suivra indéniablement une voie de change sans que le conducteur s'en rende compte et lorsque l'on ne pourra plus attendre du conducteur ou du chien qu'ils retournent d'eux-même sur la piste tracée.

1.1.8.2. Droit à deux erreurs

Il n'est pas permis au chien de quitter la piste plus de deux fois, sauf s'il se corrige lui-même ou si le conducteur décide de faire les arrières ou de prendre les devants.

1.1.8.3. Le travail des chiens «hurleurs à la mort» ou «indicateurs de la mort».

Le chien présenté comme «hurleur à la mort» devra, une fois libéré (après 1000 mètres de travail au trait), suivre seul en liberté la rallonge de la piste jusqu'au gibier mort et indiquer au conducteur, par des hurlements ininterrompus, qu'il a trouvé le gibier, ceci jusqu'à l'arrivée du conducteur près de la pièce ou de la peau.

Le chien présenté comme «indicateur de la mort» devra lui aussi, une fois libéré (après 1 000 mètres de travail au trait), suivre seul la rallonge de la piste jusqu'à la pièce de gibier. Mais il lui faudra ensuite revenir rapidement à son maître pour lui indiquer, par un signal spécial, annoncé par le conducteur au jury en début d'épreuve, qu'il a retrouvé la pièce et conduire son maître au gibier ou à la peau avec ou sans laisse.

Pour ces deux cas de recherche libre (hurleur et indicateur de la mort), un membre du jury sera caché en bout de piste et sous le vent, afin d'observer le comportement du chien découvrant le gibier mort.

Les chiens hurleurs et indicateurs n'ayant pas réussi leur discipline restent crédités de leur qualificatif de travail au trait (longueur 1 000 mètres).

1.1.8.4. Elimination du chien

Les chiens dont le travail s'avère réellement insuffisant (10 minutes sans travail) peuvent à tout moment être éliminés par les juges. Mais l'élimination ne peut intervenir que pendant le travail et non plus après la fin de celui-ci. Cependant, une non-élimination n'implique pas forcément la réussite à l'épreuve.

1.1.9. Evaluation et notation du travail

1.1.9.1. Le jugement

Le jugement s'effectue à l'intérieur du jury à partir d'une libre appréciation de l'ensemble du travail effectué par le chien.

Les juges devront particulièrement observer le comportement du chien au point de départ, aux crochets et aux reposées. Sont également à prendre en considération, le perçant du chien sur la piste et comment il négocie les arrières et les devants. Si le chien indique du sang ou tout autre indice, il est avantageux que le conducteur le signale au jury.

Le conducteur peut, sans l'aide des juges, remettre son chien sur la piste, cela n'est pas à considérer comme un rappel mais peut néanmoins influencer négativement le jugement en cas de répétition.

Il est vivement conseillé aux juges de ne rappeler un conducteur et son chien que si ce dernier s'est écarté d'au moins 80 à 100 mètres de la piste et que visiblement le chien n'est plus en mesure de retrouver cette dernière.

1.1.9.2. L'importance du pur travail au trait

Le travail à fournir dans tous les cas consiste avant tout en un travail au trait. Son évaluation est la seule déterminante pour l'obtention de la note. Ainsi, la prestation comme «hurleur à la mort» ou «indicateur à la mort» ne doit pas être prise en considération pour la notation ni pour le classement à l'intérieur d'une même classe de prix. Il en résulte que l'échec dans ces deux prestations permet malgré tout le classement du chien pour son travail au trait.

1.1.9.3. Durée du travail

Le temps mis par le chien pour effectuer la recherche n'intervient pas dans l'évaluation du travail. Cependant, normalement le travail ne devrait pas durer plus de 1 heure à 1 heure et demie.

1.1.9.4. Prestation insuffisante

Un chien qui a profité d'un soutien «trop efficace» de la part de son conducteur peut être éliminé bien que l'équipe soit arrivée au bout de la piste. Dans ce cas, les juges ont intérêt à avertir le conducteur au cours de la recherche, tout en lui expliquant pour quelles raisons le travail est insuffisant et ne répond pas aux exigences.

1.1.9.5. Classement

Le classement résulte des notes et coefficients, suivant l'échelle ci-après

Notes		Coefficients	
Très bon	4	Façon de travailler sur la piste rouge	10
Bon		Sûreté dans la recherche	8
Passable		Volonté dans la recherche	7
Médiocre			
Insuffisant	0		

Pour réussir l'épreuve, le chien doit obtenir la note minimum 2 = passable dans chaque rubrique.

Conditions minimum d'obtention des prix :

Premier prix :

	Notes	Coefficients	Points
Façon de travailler sur la piste rouge	4	10	40
Sûreté dans la recherche	3	8	24
Volonté dans la recherche	3	7	21
TOTAL			85

Deuxième prix

	Notes	Coefficients	Points
Façon de travailler sur la piste rouge	3	10	30
Sûreté dans la recherche	3		24
Volonté dans la recherche	2		14
TOTAL			68

Troisième prix

	Notes	Coefficients	Points
Façon de travailler sur la piste rouge	2	10	20
Sûreté dans la recherche	2	8	16
Volonté dans la recherche	2	7	14
TOTAL			50

1.1.9.6. Remise de la brisée et proclamation des résultats.

A l'arrivée du chien, le chef de jury ou l'un des juges désigné par lui offrira une brisée au conducteur, ce dernier remettra une partie de celle-ci à son chien en la fixant à la botte.

Un membre du jury est tenu, après chaque travail, d'en faire un commentaire devant les participants : concurrents et spectateurs.

Cependant les précisions concernant les notes obtenues et le prix attribué au chien ne sont donnés que le soir, au moment de la proclamation des résultats.

1.1.9.7. Sigles

Les chiens ayant obtenu un prix peuvent prétendre à l'inscription du sigle selon le cas : SCHWHK, SCHWHK/40, SCHWHK/TV (chien hurleur à la mort), SCHWHK/TW (recherche libre avec retour au maître) sur le pedigree. Ce sigle pourra être également mentionné derrière le numéro au livre d'origines sur les pedigrees de leurs descendants, comme il est dit en 1.1. en b) et c).

1.2. Recherche au sang de grand gibier blessé au naturel, sigle SCHWHN

1.2.1. Généralités

La recherche au sang réussie d'un grand gibier blessé au naturel est la consécration du dressage d'un chien de sang. Elle conforte la confiance des chasseurs qui font appel à ses services. Le sigle SCHWHN qui en marque la réussite ne peut donc être attribué qu'à des chiens ayant une certaine pratique.

La commission d'utilisation du club vérifiera avec soin les conditions d'attribution de ce sigle.

Une recherche au naturel ne donnera pas lieu à un classement.

1.2.2. Espèces

L'épreuve n'est valable que sur des ongulés blessés au cours d'une chasse réelle, suite à une collision sur la route ou un acte de braconnage. Les espèces sont : chevreuil, cerf, daim, mouflon, chamois, isard et sanglier.

1.2.3. Circonstances obligatoires de la recherche

1.2.3.1. La réussite de la recherche est une des premières conditions obligatoires.

1.2.3.2. Le sigle ne sera attribué que pour les recherches réussies sur des territoires situés en France.

1.2.3.3. Age du chien : avoir au moins 18 mois.

1.2.3.4. Sigles de travail exigés : SCHWHK et SP.

1.2.3.5. Longueur minimum du travail à la longe : 600 mètres.

1.2.3.6. Nombre de recherches demandées : 1 pour tous les ongulés (le chevreuil peut constituer un cas particulier).

1.2.3.7. Temps exigé entre le coup de feu et le début de la recherche 12 heures et plus.

1.2.3.8. Le travail des voies sur la neige ou des plaques de neige n'est pas reconnu. Par contre, si la neige a commencé à tomber entre le coup de feu et le début de la recherche, l'intervention réussie est considérée comme valable.

1.2.3.9. La présence, au cours de la recherche, d'un deuxième chien de sang ou d'un chien forceur n'est pas admise.

1.2.3.10. La recherche étant un acte de chasse, elle est interdite durant la nuit.

1.2.4. Conditions spéciales

1.2.4.1. Cas particulier pour la recherche du chevreuil.

Suite au comportement particulier du chevreuil blessé, le sigle SCHWHN peut également être attribué dans les conditions suivantes :

a)- La distance obligatoire travaillée au trait sur la voie du chevreuil blessé est réduite à 400 mètres.

b)- Le début de la recherche sur chevreuil blessé est admis après 6 heures d'attente après le tir.

c)- Nombre de recherches exigées sous ces conditions : deux.

d)- Obligation d'établir deux rapports distincts.

1.2.4.2. Tir à l'arc

La recherche d'un ongulé tiré à l'arc est admise sous les mêmes conditions.

1.2.4.3. La recherche dans un enclos

La recherche dans un enclos est admise à condition que la surface clôturée soit supérieure à 150 hectares et que la densité d'ongulés dépasse 7 animaux pour 100 hectares.

1.2.5. Instruction de la demande d'attribution du sigle SCHWHN

1.2.5.1. La demande doit être adressée, au plus tard 6 mois après la réussite, au secrétariat de la commission d'utilisation qui statuera. La décision de cette commission, après examen de la demande, sera sans appel. Elle attribuera ou refusera de façon motivée le sigle SCHWHN.

1.2.5.2. La description du travail de recherche doit être faite sur l'imprimé spécial délivré par le club (voir annexe). Il doit être répondu à toutes les questions mentionnées sur l'imprimé.

L'imprimé sera signé par le conducteur et par 2 témoins dignes de foi qui mentionneront leurs noms, fonctions et adresses ; la commission pouvant avoir à les interroger pour préciser certains points. La présence d'un juge de travail du C.A.T. sera considérée positivement.

1.2.5.3. Le chien ayant obtenu le sigle SCHWHN peut prétendre à l'inscription du sigle sur son pedigree.

Ce sigle pourra être également mentionné derrière le n° au livre d'origines sur les pedigrees de leurs descendants, comme il est dit en 1.1. en b) et c).